Bonjour M. Dewandre,

Pour être sûre qu’il n’y ait pas d’incompréhension, il ne s’agit pas de faire passer la goulotte de dévalaison dans la passe à poisson comme présenté dans l’APS, ce qui aurait pour conséquence de perturber les écoulements à l’intérieur de celle-ci, mais bien de séparer les dispositifs par un mur bajoyer.

Cordialement,

**Caroline BERTHIER**

Chargée de mission « poissons migrateurs, continuité écologique et planification »

Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Office français de la biodiversité

112, faubourg de la cueille mirebalaise, 86190 POITIERS

Tél : 06 77 07 69 99

Mél :**caroline.berthier@ofb.gouv.fr**

<image001.png>

**De :** ldewandre@mtbe.be <ldewandre@mtbe.be>
**Envoyé :** vendredi 28 janvier 2022 08:49
**À :** BERTHIER Caroline <caroline.berthier@ofb.gouv.fr>
**Cc :** BLANCHON Mathilde - DDT 86/SEB/MAB <mathilde.blanchon@vienne.gouv.fr>; PINTURAUD Vincent <vincent.pinturaud@vienne.gouv.fr>; CHANSEAU Mathieu <matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr>; sebastien bensch <lafoye@outlook.fr>
**Objet :** Re: Planification réunion Examen dossier "Gâtineau"

Bonjour Mme Berthier,

Merci pour ce retour.

Nous allons intégrer les ouvrages tels que demandés dans l’avant-projet et en vérifier sa faisabilité selon cet état là.

Nous vous ferons un retour sur la poursuite ou non du projet en l’état demandé.

En outre, le procès verbal de la réunion du 6 janvier 2022 n’ayant pas fais l’objet de remarques, je considère que celui-ci est validé en l’état par l’ensemble des participants à la réunion.

Cordialement, Laurent Dewandre.

Le 27 janv. 2022 à 18:13, BERTHIER Caroline <caroline.berthier@ofb.gouv.fr> a écrit :

Bonjour,

A la montaison, je vous confirme la possibilité de diminuer le débit d’alimentation de la passe en rive droite pour optimiser sa fonctionnalité (ceci afin de tenir compte des contraintes financières du pétitionnaire).

A la dévalaison, après échange en interne OFB sur les solutions techniques envisageables, il s’avère que :

* L’exutoire coté chenal, alloué aux vis d’Archimède, serait adapté à la condition d’y intégrer un seuil de contrôle et de décaler le jet de dévalaison du mur bajoyer, comme discuté précédemment ;
* Un exutoire est à mettre en place coté berge, alloué à la VLH, en créant une goulotte d’environ 1 m de large dans l’emprise de la passe à poisson actuelle, en décalant celle-ci en berge. Ceci permet de ne pas toucher au mur bajoyer de soutien de la VLH et de construire un mur bajoyer de moindre emprise. Il faudrait pour cela clarifier les réelles contraintes en berge dans la mesure où l’on resterait globalement dans l’emprise des bâtiments actuels. Les autres solutions au droit de la VLH n’étant pas adaptées ;
* L’entrefer du plan de grille de la VLH est trop important et doit être porté à une valeur de 5 cm ceci afin de tenir compte des enjeux de dévalaison des saumons ravalés sur l’axe.

A disposition pour échanger.

Cordialement,

**Caroline BERTHIER**

Chargée de mission « poissons migrateurs, continuité écologique et planification »

Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Office français de la biodiversité

112, faubourg de la cueille mirebalaise, 86190 POITIERS

Tél : 06 77 07 69 99

Mél :**caroline.berthier@ofb.gouv.fr**

<image001.png>

**De :** ldewandre@mtbe.be <ldewandre@mtbe.be>
**Envoyé :** mercredi 19 janvier 2022 09:52
**À :** BERTHIER Caroline <caroline.berthier@ofb.gouv.fr>
**Cc :** BLANCHON Mathilde - DDT 86/SEB/MAB <mathilde.blanchon@vienne.gouv.fr>; PINTURAUD Vincent <vincent.pinturaud@vienne.gouv.fr>
**Objet :** Re: Planification réunion Examen dossier "Gâtineau"

Bonjour, à l’issue de notre discussion de ce vendredi 14/1/22, je vous propose un compte rendu pour aide mémoire.

Dévalaison :

Un moyen de dévalaison supplémentaire au droit de la turbine VLH serait à trouver  afin de compenser les risques de mortalité dus à la turbine.

Plusieurs solutions ont été envisagées :

1) passage entre la passe et la turbine VLH. Solution non retenue du fait de la nécessité d’un bajoyer supplémentaire sur tout le linéaire de la VLH (non mutualisation du voile de soutient de la turbine et de la passe).

2) passage d’une goulotte par dessus la passe. Solution non retenue du fait de l’encombrement et la perturbation des jets dans le bassin traversé.

3) Contournement de la VLH à partir du bassin 7 jusqu’au bout de la passe à poissons.

4) Echancrure dans le clapet de défeuillage de la VLH suivi d’une goulotte guidant le débit à proximité de l’entrée piscicole

Les solution 3 et 4 seraient optimisées par le retrait de la grille de protection de la turbine d’entrefer 150 mm prévue dans le cadre du projet.

Une validation sur la nécessité ou non de la grille de protection située en amont de la VLH doit être obtenue de la part du fabricant de la turbine pour cette solution.

La régulation des débits de dévalaison seraient à faire au moyen d’un seuil (battardeau/madrier en bois amovible) au sein de la goulotte.

Montaison

La modification idéale de la passe à poissons consiste à entreprendre des travaux afin d’ajouter un bassin et une chute.

Les éléments du projet ajoutés dans le cadre de la continuité écologique pourraient être cause de non faisabilité économique de celui-ci.

Dans ce contexte, il serait envisageable de limiter le débit de la passe existante (1.17 m^3/s) en rive droite pour atteindre des débits de l’ordre 800 à 850 l/s. Cette adaptation permettrait de régler les problématiques de puissance dissipée constatées sur l’ouvrage en l’état. Ce débit retiré serait ajouté sur les autres ouvrages de continuité écologique (dévalaison en rive gauche).

Le prochain échange pour valider les solutions retenues est programmé pour le milieu de la semaine prochaine, aux environs du 19/1/22.

Le 14 janv. 2022 à 11:50, BERTHIER Caroline <caroline.berthier@ofb.gouv.fr> a écrit :

J’ai aussi une réunion à 14h, désolé. Vers 16h30 ça irait pour vous ?

**Caroline BERTHIER**

Chargée de mission « poissons migrateurs, continuité écologique et planification »

Direction régionale Nouvelle-Aquitaine

Office français de la biodiversité

112, faubourg de la cueille mirebalaise, 86190 POITIERS

Tél : 06 77 07 69 99

Mél :**caroline.berthier@ofb.gouv.fr**

<image001.png>

**De :** ldewandre@mtbe.be <ldewandre@mtbe.be>
**Envoyé :** vendredi 14 janvier 2022 09:05
**À :** BERTHIER Caroline <caroline.berthier@ofb.gouv.fr>
**Objet :** Re: Planification réunion Examen dossier "Gâtineau"

Est-ce que 14h irait pour vous ?

Le 14 janv. 2022 à 09:02, BERTHIER Caroline <caroline.berthier@ofb.gouv.fr> a écrit :

Avec toutes mes excuses.

Laurent Dewandre

Chargé de projets